

## Le Groupe BEI renforce son appui aux politiques de l'Union européenne

En 2001, la Banque européenne d'investissement a prêté 36,8 milliards d'euros à l'appui de projets d'investissement concourant à la réalisation des objectifs des politiques de l'Union européenne.

La Banque a consacré 31,2 milliards à des projets situés dans les États membres de l'Union européenne, 2,7 milliards dans les Pays candidats, pour contribuer aux préparatifs en vue de l'élargissement, 1,4 milliard dans la région méditerranéenne, à l'appui de projets visant à moderniser l'économie des pays partici-

pants au Partenariat euro-méditerranéen et 1,5 milliard dans les autres pays partenaires.

Pour financer ses prêts, la BEI a levé 32,3 milliards d'euros sur les marchés des capitaux au travers de 148 transactions réalisées dans 13 monnaies (avant échanges).

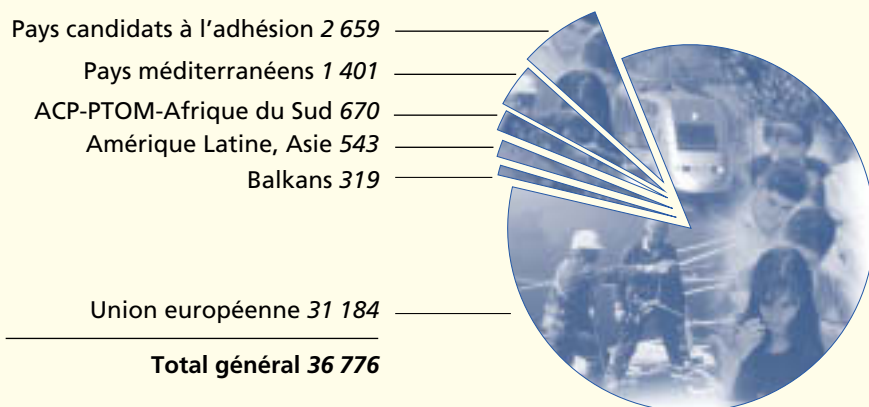
Au 31 décembre 2001, le bilan de la BEI se montait à 209,4 milliards L'encours des emprunts totalisait 176 milliards et l'encours des prêts 221,6 milliards.

*La Conférence de Presse annuelle de la BEI, relative à l'activité du Groupe BEI en 2001, s'est tenue le 6 février à Luxembourg et le 7 février à Bruxelles.*

*Au cours de ces manifestations, le Président du Groupe BEI, Philippe Maystadt, a présenté les résultats 2001, les orientations stratégiques à moyen terme et a répondu aux nombreuses questions des journalistes présents.*



### Contrats signés en 2001 (en millions d'euros)



## Le FEI en 2001

**Le FEI est l'Institution financière de l'Union européenne spécialisée dans le capital-risque et les garanties aux PME.**

Depuis juin 2000, la BEI a acquis la majorité du capital du Fonds qui reste cependant une institution tripartite (BEI, CE, 28 banques). En janvier 2001, la BEI a transféré au FEI son portefeuille de prises de participation.

Durant l'année 2001, le FEI a fortement développé son activité malgré les conditions difficiles qui prévalaient sur le marché. Il a ainsi conclu 57 opérations de capital-risque pour 800 millions d'euros dans 15 pays membres et 5 pays candidats et 39 nouvelles opérations de garanties de portefeuilles de PME pour un montant total de 958 millions.

Au 1er janvier 2002, le FEI gère un portefeuille de 153 fonds de capital-risque, correspondant à 2 milliards d'euros. Le total des engagements de garantie du FEI porte sur plus de 3,3 milliards et couvre quelque 100 000 PME.

## Sommaire

Le discours du Président: "Mettre l'accent sur l'efficacité de la Banque et du FEI"	2
Le Groupe BEI en session plénière du Parlement européen	6
L'activité du Groupe BEI en 2001	8
La conférence "Economie et finance" BEI 2002	18
Conseil européen de Barcelone	22
BEI Forum 2002 à Vienne	24



Philippe Maystadt  
lors de la  
conférence  
de presse  
de Bruxelles  
le 7 février dernier

## "Mettre l'accent sur l'efficacité de la Banque et du FEI"

Depuis deux années que j'exerce mon mandat de Président du Groupe BEI, j'ai voulu mettre l'accent sur l'efficacité de la Banque et du FEI au service des objectifs de l'Union.

Cette priorité, je l'ai caractérisée par une formule, celle de « Policy driven Public Bank », c'est à dire d'une banque publique qui contribue, en pleine harmonie avec les autres institutions de l'Union et sans peser sur les finances publiques, à la réalisation de projets qui concrétisent les priorités économiques, sociales et, en définitive, politiques de l'Union.

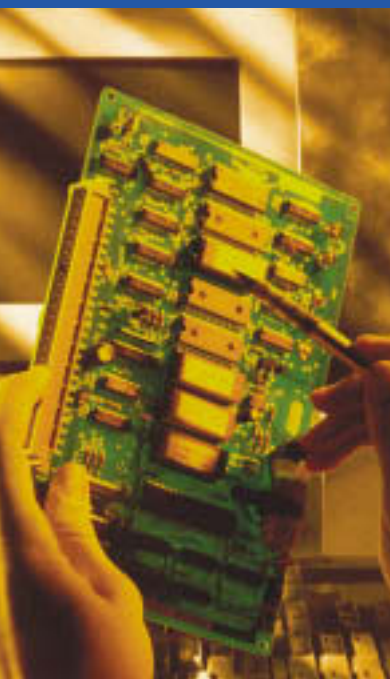
Pour soutenir cet objectif d'efficacité, la Banque a connu ces deux dernières années diverses évolutions que je souhaiterais évoquer brièvement devant vous.

• Sur le plan institutionnel, tout d'abord, nous avons approfondi notre dialogue avec le Parle-

ment européen, caractérisé par la participation à plusieurs réunions de commissions parlementaires (dont, en particulier, la Commission économique et monétaire) et surtout, par l'examen en séance plénière d'un rapport du *Parlement sur le suivi des activités de la Banque* (voir page 6). Il s'agit d'organiser un dialogue franc et ouvert sur la contribution de la Banque à la mise en œuvre des objectifs de l'Union, dont les représentants élus des citoyens de l'Union sont à la fois la force d'impulsion et l'organe de contrôle ultime. Ce dialogue est pour nous riche d'enseignements : il nous permet à la fois de mieux faire connaître notre action, et d'entendre de vive voix les priorités du Parlement européen. Enfin, et c'est sans doute le plus important, ce dialogue continu permet au Parlement d'intégrer l'action de la Banque dans l'accomplissement de ses responsabilités législatives et budgétaires, permettant

ainsi de renforcer la cohérence des actions de l'Union au bénéfice de ses citoyens.

• Parallèlement la Banque, présente au **Conseil Ecofin**, met son expertise à la disposition de l'Union, notamment quant à la mise en œuvre de nouveaux instruments. Le résultat, et je m'en réjouis, est qu'il n'est presque plus de Conseil européen où les Chefs d'État et de gouvernement ne se réfèrent à la Banque. Ce fut encore le cas en 2001 lors des Conseils de *Stockholm*, en mars (invitant la Banque à développer ses financements pour faire de l'Europe une économie performante fondée sur la connaissance et l'innovation) ; ce fut aussi le cas à *Gand*, en octobre, où le Conseil s'est référé à la BEI pour mener une action stabilisatrice de l'investissement dans les secteurs les plus touchés dans le contexte du ralentissement économique. La Banque a aussi resserré ses liens



opérationnels avec la **Commission** afin d'améliorer les synergies entre prêts de la Banque, interventions du FEI et moyens budgétaires de l'Union en soutien des objectifs communs. Il en est particulièrement ainsi dans les domaines du développement régional, de la préparation des pays candidats à l'adhésion, de la recherche-développement, du soutien à la production européenne de l'audiovisuel, domaines qui ont fait l'objet d'accords entre nos deux institutions. En outre, un important document est en voie de finalisation dans le domaine de la protection de l'environnement, afin de mieux coordonner nos actions respectives, notamment pour faciliter la réalisation concrète des engagements pris par l'Union en matière de développement durable et de prévention du changement climatique.

• Enfin, la Banque a mis en œuvre en 2001 sa nouvelle politique de **transparence**. Cela se traduit notamment par une *nouvelle politique d'information* : la Banque publie désormais sur son site Internet la liste des projets en cours d'examen avec une information sur les paramètres de chaque investissement ; la Banque rend également publiques ses stratégies opérationnelles par la publication de son Plan d'activité et de ses documents de politique sectorielle (on y trouve déjà ceux relatifs à l'environnement, au développement durable, au changement climatique et à la préparation des pays candidats à l'adhésion) ; enfin, la BEI publie des informations détaillées sur ses procédures et méthodes d'évaluation et de suivi des projets. Cet effort de transparence est prolongé par un *dialogue continu* avec les *représentants de la société civile à travers les ONGs*. Au cours de la seule année 2001, la Banque a participé à 5 réunions tenues par des ONGs sur des aspects sectoriels de ses activités, et elle a elle-même organisé deux tables-rondes, l'une en juin à Bruxelles sur sa politique d'information, l'autre à Londres, en novembre, pour débattre de ses

politiques de réduction de la pauvreté et de développement durable dans les pays émergents.

• Pour renforcer cette stratégie d'ouverture, la BEI s'est également rapprochée du **Comité économique et social (CES)** afin de permettre la prise en compte, par la Banque, des avis du Comité dans la définition de ses stratégies d'investissement et, d'autre part, afin de mettre à profit le rôle renforcé du Comité, tel que

**Renforcer  
la cohésion  
économique  
et sociale  
de l'Union.**



défini par le Traité de Nice, en tant qu'interface entre les instances de l'Union et la société civile.

J'ai voulu mobiliser l'attention sur ces évolutions institutionnelles de la Banque parce qu'elles ont un effet important sur la conduite de nos opérations, ainsi qu'en témoignent les faits saillants de notre activité en 2001.

**Renforcer la Cohésion  
économique et sociale  
de l'Union ...**

Tout d'abord, je voudrais souligner la première priorité toujours donnée par le Groupe BEI au renforcement de la cohésion économique et sociale de l'Union, dans une perspective qui englobe à présent les pays candidats, nos futurs membres dans un horizon à présent très proche.

Près de **22 milliards d'euros** ont été consacrés par la Banque en 2001 au

financement de projets dans **les régions les moins avancées** de l'Union et de ses pays candidats. Cet effort sans précédent couvre tous les secteurs de l'économie, des infrastructures de base – grandes ou petites – aux projets industriels et aux PME. Mais ce qui est plus important, c'est de relever l'effet catalytique majeur sur d'autres sources de financement, notamment bancaires, alors que la majorité des concours de la BEI impliquent également la mise en

œuvre des fonds structurels communautaires. En outre, l'on relève une *étroite complémentarité entre les choix d'investissements de la Banque dans ces régions et la réalisation des objectifs définis à l'échelle de l'Union*, participant ainsi de manière décisive à l'égalité d'accès des populations de ces zones aux équipements les plus modernes en matière de santé et d'éducation (87% des prêts à ces secteurs sont localisés en zones défavorisées), aux nouvelles technologies et aux réseaux avancés de communication ainsi qu'à une meilleure qualité de vie et à la protection de l'environnement.

**... et sa qualité de vie**

A cet égard, il m'est agréable de relever devant vous la continuité de notre action dans le domaine de **la protection de l'environnement**. Quelque 9 milliards d'euros ont été dévoués à ce domaine, dont 8 dans

l'Union, au cours de la seule année 2001. Ces financements ont surtout intéressé le traitement et la protection des eaux, la gestion des déchets, la production d'énergie non polluante ou renouvelable. A travers les prêts globaux, ils ont également soutenu la réalisation de plusieurs milliers de petites infrastructures locales qui ont parfois un impact décisif sur la qualité de vie dans nos régions.

La Banque ne saurait maintenir, année après année, un volume d'opérations aussi important en faveur de la protection de l'environnement si elle ne procédait à **une révision continue de ses méthodologies d'évaluation et de prise en compte des paramètres environnementaux des projets qu'elle finance**. J'ai déjà évoqué plus haut la refonte complète de nos documents de stratégie environnementale pour soutenir les engagements de l'Union en matière de changement climatique et de développement durable. Ces textes sont disponibles sur notre site Internet ; en outre, la Banque a, au cours de l'année, *repensé son organisation interne* dans ce domaine. Elle a créé une nouvelle structure environnementale au sein de sa Direction des projets reposant sur une "unité environnementale" et un "groupe d'évaluation environnementale" ; afin d'assurer la cohérence entre les choix individuels d'investissements et les critères environnementaux rénovés de la Banque, un "Comité inter-directionnel de pilotage" regroupe plusieurs fois par an les Directeurs généraux opérationnels de la Banque autour de questions de méthodologie, de composition du portefeuille et d'évaluation des opérations du point de vue de leur impact sur l'environnement.

## Moderniser l'économie européenne ...

Le second objectif que nous avons à servir est celui de moderniser l'économie européenne et de soutenir son activité pour permettre à

l'Union, à présent confortée par la création de sa nouvelle monnaie, de jouer pleinement son rôle dans une économie globalisée. L'Initiative Innovation 2000 "I2I", que le Groupe BEI a mis en place suite aux conclusions du Conseil Européen de Lisbonne (mars 2000) s'articule autour de *cinq objectifs* qui préparent la modernisation technologique et l'adaptabilité du capital humain à l'économie européenne de demain. En 2001, "I2I" aura connu un essor remarquable, portant à plus de 7,2 milliards le total des prêts signés (dont plus de 5 milliards en 2001) ; le volume des prises de participations du FEI se montait, quant à lui, à plus de 2 milliards (dont 800 millions pour la seule année 2001). Ainsi, le Groupe est-il bien avancé dans la voie que le Conseil européen de Lisbonne lui avait fixée en mars 2000, à savoir investir entre 12 et 15 milliards d'euros au titre de "I2" d'ici à la fin 2003. La variété sectorielle des projets financés et leur très forte concentration dans les zones les moins favorisées de l'Union démontrent que le Groupe BEI aura su, dans un laps de temps très court, répondre par des produits financiers adaptés à une réelle demande économique, tout en accordant la priorité à des investissements qui réalisent un *transfert de savoir-faire aux régions moins avancées*.

## ... et soutenir son activité

Enfin, la Banque vient de décider, en réponse à la demande du Conseil européen de Gand, de **renforcer son appui aux secteurs particulièrement**

**touchés par le ralentissement économique**. Par ses choix de financement ciblés, la Banque pourra jouer un rôle stabilisateur de l'investissement dans des secteurs tels que les infrastructures de transport, de protection de l'environnement, les projets de nouvelles technologies ou le tourisme, en amplifiant ses prêts à partage de risques dans le cadre de notre mécanisme de financement structuré et ou en finançant à hauteur de 75% le coût de certains projets, y compris à travers ses prêts globaux.

## Pays candidats : environnement, investissement direct et capital humain

A l'extérieur de l'Union, la Banque apporte, encore et toujours, une attention particulière à deux zones d'une importance vitale pour l'Europe de demain : les pays candidats d'Europe centrale et orientale et les pays partenaires méditerranéens.

En 2001, la Banque a investi **2,7 milliards dans les pays candidats**, ce qui porte à plus de 16 milliards et demi le total des prêts accordés en préparation à l'adhésion depuis 1990. Confirmant une tendance lourde amorcée ces dernières années, *2001 aura vu les prêts au secteur de l'environnement représenter 20% de nos investissements*, tandis que *l'accent aura été mis sur l'appui à l'investissement direct étranger* qui contribue au transfert de savoir-faire technologique et de capitaux dans nos futurs pays-membres, facteur essentiel de leur compétitivité.



## Participer à la revitalisation du Processus de Barcelone

Avec 1,5 milliard accordé dans les pays partenaires méditerranéens en 2001, la BEI s'est confirmée comme étant, de loin, la première source bancaire de financement de projets pour un développement durable de ces pays. Également répartis sur l'ensemble de la zone, nos financements couvrent les principaux secteurs des économies concernées suivant une trilogie d'objectifs :

- 1) - *libéraliser l'économie* en renforçant le secteur privé et en encourageant la modernisation du secteur bancaire local ;
- 2) - assurer un développement durable par la création d'infrastructures de base en priorité consacrées à la *protection de l'environnement* (qui mobilise le montant sans précédent de 34% de nos prêts en 2001) et,
- 3) - soutenir l'émergence de *projets de dimension régionale* concrétisant une plus grande coopération entre les pays bénéficiaires, facteurs de développement économique et d'une plus grande stabilité à l'échelle de la région.

Cela étant, malgré ces résultats importants qui expriment le caractère incontournable de la BEI pour la mise en œuvre des objectifs de l'Union dans la région, il ne faut pas se cacher que le processus lancé en 1995 à Barcelone appelle une revitalisation permettant d'approfondir le dialogue entre l'Union européenne et ses partenaires des rives sud et orientale du Bassin méditerranéen. Comme il ne vous a pas échappé, la **Présidence espagnole de l'Union a placé cet objectif au plus haut de ses priorités** et la BEI est, quant à elle, déterminée à apporter son savoir-faire financier, comme sa connaissance des hommes et des besoins de la région à toute initiative que ses actionnaires jugeront opportune. La Banque est ainsi étroitement associée, à la demande du Conseil et aux côtés de la Commission, aux réflexions en cours en vue de :

**La BEI est de loin la première source bancaire de financement de projets dans les PPM.**

- renforcer la **coordination des diverses aides financières** de l'Union et de ses États membres;
- de développer de **nouveaux instruments financiers**, par exemple ceux permettant de favoriser plus d'investissements directs étrangers dans les pays bénéficiaires ;
- d'associer plus directement les **pays bénéficiaires** à la mise en œuvre de l'aide afin d'accroître leur engagement au soutien des projets financés par l'Union.

## Augmentation du capital

Les éléments que je viens de détailler soulignent à l'évidence la pluralité des domaines et la diversité des actions où le Groupe BEI est appelé à exercer des responsabilités accrues au regard des défis que l'Union se doit d'affronter.

Ai-je besoin de le rappeler, la Banque finance ses activités sans directement peser sur les finances publiques, en ayant recours à l'emprunt sur les marchés des capitaux où elle y emprunte aux meilleures conditions les importants volumes de fonds qui lui sont nécessaires, avec une ingénierie et une innovation financières qui lui sont largement reconnues, comme en témoigne la dévolution du Prix du meilleur emprunteur de l'année 2001 décerné par la revue Euroweek. Cette activité d'orientateur d'épargne, prélevée là où elle est disponible pour être orientée là où



elle est nécessaire, la BEI la conduit en plein accord avec les orientations de l'Union et de ses actionnaires qui ont défini, à travers le plan d'activité de la Banque, un cadre en volume et des priorités d'activité : le cadre est celui d'une croissance soutenue de l'activité sur les cinq prochaines années pour les financements à l'extérieur de l'Union, et celui d'une relative stabilité en volume des prêts dans l'Union. Les priorités, au nombre de cinq, ont été exposées en détail dans la partie précédente de mon exposé.

Avec un **encours de prêts de 221 milliards** au 31 décembre 2001 et un **encours maximum théorique de 250 milliards**, la réalisation de ces objectifs m'ont amené à proposer aux actionnaires de la Banque d'envisager **une augmentation de 50% de son capital**. Les discussions sont à présent bien avancées au sein du Conseil d'administration de la Banque sur les scénarios possibles pour assurer à l'institution financière de l'Union les meilleurs moyens de poursuivre son action au service de la construction européenne. Une décision à cet égard sera prise à l'occasion de la prochaine séance annuelle de nos Gouverneurs le 5 juin, et je ne doute pas que, à l'instar des précédentes augmentations de capital, celle-ci ne bénéficie, une fois encore, du ferme et unanime soutien de ses actionnaires. ■

# Le Groupe BEI en session plénière du Parlement européen

*Le président Maystadt a été invité à participer au débat et a répondu aux questions soulevées par le rapport, lors de la séance plénière du Parlement européen*



Lors de sa séance plénière du 5 février, le Parlement européen (PE) a adopté la résolution sur le rapport annuel 2000 du Groupe BEI. A cette occasion, le président Maystadt a été invité à participer au débat et a répondu aux questions soulevées par le rapport.

Pour la 2ème année consécutive, l'activité du Groupe BEI a fait l'objet d'un rapport du Parlement. Sur la base du rapport établi par le député libéral suédois M. Olle Schmidt, au nom de la Commission économique et monétaire, le Parlement a adopté sa résolution lors de la séance plénière du 5 février. Répondant aux questions des parlementaires, le Président Maystadt a souligné qu'il est légitime que "toutes les institutions publiques, y compris les institutions finan-

cières, répondent aux interrogations et tiennent compte des priorités exprimées par les représentants élus des citoyens européens".

La pratique de l'examen de l'activité de la Banque par le Parlement s'est établie suite aux interrogations de la Commission économique et monétaire, désireuse d'avoir une vue d'ensemble des réalisations de l'Union au regard des objectifs fixés par les Traités. A cette occasion, la Commission intégrait à ses réflexions les critiques sur l'activité de la BEI émanant de quelques ONG. Moins d'un an après l'émission de son premier avis sur le rapport annuel 1999 établi par le député vert M. Lipietz, le Parlement européen a pu constater avec satisfaction les évolutions réalisées par la BEI allant dans le sens souhaité par le rapport parlementaire. En conclusion de ses débats, le PE a d'ailleurs exprimé le souhait que le dialogue politique engagé avec la Banque se poursuive et soit privilégié. Il a d'ores et déjà annoncé son intention de renouveler l'exercice l'année prochaine et la Commission a d'ailleurs désigné Mme Ieke van

den BURG, députée socialiste néerlandaise pour préparer ses travaux relatifs à l'action du Groupe BEI.

Parmi les aspects importants soulevés dans le rapport du Parlement adopté en février 2002 figurent les pays candidats à l'adhésion, la protection de l'environnement, le financement des PME, le contrôle, l'information et la transparence. Ces points ont fait l'objet d'éclaircissements détaillés de la part du Président Maystadt devant la plénière (1).

## L'adhésion

L'élargissement à l'Est de l'Union européenne constitue un grand défi. Pour le préparer, la BEI assure aux futurs pays membres les mêmes critères et conditions d'accès que celles faites aux opérateurs économiques des États membres de l'Union. Dans son plan d'activité sur trois ans, la Banque confirme son intention d'accroître ses prêts dans cette région : elle a limité son objectif de croissance des prêts dans l'Union dans le but de dégager plus de ressources de financement dans les pays candidats à

l'adhésion. Ces derniers bénéficient à présent des prêts au titre de "l'Initiative Innovation 2000".

## L'environnement

L'environnement est un domaine qui a particulièrement retenu l'attention du rapporteur. En réponse, le Président M. Maystadt a indiqué que pour l'année 2001 "un cinquième des prêts est directement affecté à l'amélioration de l'environnement. La Banque espère porter progressivement cette proportion à un quart du total de ses prêts". En outre, suivant une recommandation faite dans le rapport de M. Lipietz l'année précédente, la Banque a mis en place une nouvelle structure (2) pour renforcer son soutien à la promotion de la politique environnementale de l'Union, ainsi qu'au développement durable. La Banque s'efforcera pour chaque projet financé de trouver le meilleur équilibre entre les contraintes environnementales et les besoins de développement économique de la région ou du secteur concernés. En outre, la Banque développe d'ores et déjà une série de mesures destinées à renforcer sa contribution aux objectifs souscrits par l'Union en matière de développement durable et de promotion des énergies alternatives.

## PME

Le soutien de la BEI aux petites et moyennes entreprises se fait essentiellement au travers d'intermédiaires financiers que ce soit par les prêts globaux ou par les opérations de capital-risque et de contre-garanties du Fonds européen d'investissement. Ainsi, ce sont près de 100 000 PME qui ont indirectement bénéficié des interventions du Groupe BEI sous leurs différentes formes. Prenant acte de ces résultats, le PE invite la Banque à informer les PME sur toutes les possibilités de financement que celle-ci peut offrir.

## Contrôle prudentiel

Sur la question de la surveillance

des activités financières, le Parlement prend acte des structures de contrôle externe et interne développées par la BEI, mais insiste sur l'opportunité de mettre en outre en place un contrôle prudentiel approprié. Selon le Parlement, cette activité pourrait être exercée par la Banque centrale européenne. Le Président Maystadt a précisé que la BEI n'aurait pas d'objection et serait heureuse "qu'une autorité extérieure (...) vérifie qu'elle applique correctement les règles prudentielles". Cette question sera débattue lors de la prochaine Conférence intergouvernementale.

## Politique d'information et de transparence

Si le Parlement se réjouit que la BEI ait amélioré son dialogue avec les représentants élus des citoyens au niveau institutionnel européen, le PE souhaite que les contacts soient élargis aux organisations du niveau local, directement concernées par les projets financés par la Banque. Le Président a souligné qu'au cours de l'année 2000, la BEI a renforcé le dialogue avec les représentants de la société civile en participant à des rencontres organisées par les ONG et organisant deux tables-rondes à leur intention. En outre, en 2001, la Banque a mis en oeuvre sa nouvelle politique de transparence qui se traduit en particulier par la mise à disposition du public d'un ensemble de documents sur son site internet au nombre desquels on relève les documents relatifs à la stratégie, l'exposé des méthodes d'évaluation, la liste des projets en cours d'instruction, l'ensemble des rapports d'évaluation a posteriori, etc. Bien que développé en 2 langues, anglais et français, le site internet offre au public l'accès à toutes les

versions linguistiques existantes de ces documents.

## Augmentation du capital

Enfin, conscient des nouveaux défis que la Banque doit relever dans un contexte économique en mutation, le PE se dit favorable à l'augmentation de capital de la Banque, afin qu'elle puisse répondre aux nouveaux besoins de l'intégration européenne, de son élargissement et de ses politiques de coopération envers les pays tiers.

**Isabelle Tresse**  
Département Information  
et Communication  
(+352) 4379 3114  
i.tresse@eib.org



(1) Le texte intégral de l'intervention du Président Maystadt au cours de la session du Parlement peut être consulté sur le site internet de la BEI ([www.bei.org](http://www.bei.org)) sous la rubrique Politique d'Information "Session plénière du PE sur le rapport annuel de la BEI".

(2) Voir article sur la nouvelle structure environnementale à la BEI, page 11



## L'activité du Groupe BEI en 2001

### Les prêts dans l'Union européenne

#### Développement régional

Conformément à sa mission première qui est de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union, la BEI a accentué son soutien au développement des infrastructures de communication dans ces zones défavorisées, mais aussi en faveur de l'industrie et des services -activités créatrices d'emplois et de richesse - et de l'éducation et de la santé. De plus, dans la perspective d'un élargissement réussi de l'Union, et afin de contribuer à résoudre dès maintenant les disparités régionales entre les pays candidats, la BEI intègre les 10 pays candidats d'Europe centrale ainsi que Chypre et Malte dans son action en faveur des zones assistées. Au total, en 2001, **près de 22 milliards** ont été consacrés au financement de projets dans les régions les moins avancées.

Dans l'Union européenne, les régions assistées ont bénéficié de projets financés à hauteur de

14,5 milliards d'euros (soit 70 % des prêts individuels à l'intérieur de l'Union européenne) et 5,3 milliards d'affectations sur prêts globaux en faveur de PME ou de petites infrastructures d'intérêt local. Les projets de grande dimension dans les pays de la cohésion, soit l'Espagne, le Portugal, l'Irlande et la Grèce, ont attiré à eux-seuls 5,1 milliards et le Mezzogiorno italien 866 millions. Les Länder orientaux d'Allemagne, où les financements connaissent une accélération mar-

quée pour la troisième année consécutive, ont bénéficié quant à eux de 1,8 milliard.

Dans ces régions les plus défavorisées, dites de l'objectif 1, le transport, avec 40 % des concours, constitue le principal secteur soutenu. La part de ces financements - qui contribuent à atténuer les effets de l'éloignement géographique - est nettement plus élevée dans ces zones que dans l'ensemble de l'Union, où elle se monte à 25 %. Un effort particulier a été

#### Contribution de l'activité de capital-risque

L'activité de capital-risque du FEI tient pleinement compte de la nécessité de promouvoir un marché de capital-risque équilibré à l'intérieur de l'Union. Dans les pays du sud de l'Union (Grèce, Portugal et Espagne) de même que dans les pays candidats, l'intervention du FEI a joué un rôle significatif pour le développement du marché des pays concernés. De plus, le FEI joue un rôle de catalyseur dans le sud de l'Union en attirant d'autres investisseurs. Une partie des garanties mises en place par le FEI sur ses propres ressources ont bénéficié à des fonds régionaux dans des régions de l'objectif 1 au Royaume-Uni, et dans les nouveaux Länder d'Allemagne.



consacré au secteur de l'éducation et de la santé avec 16 % des financements. Cela montre bien la volonté de la BEI de développer dans ces zones en retard de développement des services de santé et d'éducation d'un niveau comparable à celui des régions les plus favorisées, permettant ainsi l'accès égal des populations de l'Union aux soins et techniques pédagogiques les plus avancés.

Dans les **pays candidats** à l'adhésion, futur champ d'application de la politique régionale de l'Union, la Banque a octroyé 2,7 milliards. La Pologne a été le principal bénéficiaire avec 43 % des concours, suivie de la Hongrie et de la République tchèque. Le principal secteur financé a été, comme dans l'Union, celui des transports avec 39 %. Viennent ensuite le secteur de l'environnement, des télécommunications et du soutien aux investissements de petite et moyenne dimension par le biais des prêts globaux. A noter que de premiers projets ont été financés dans les secteurs de l'éducation et de la santé.

## Innovation et capital humain

Les financements que la BEI a consacrés en 2001 à l'émergence en Europe d'une économie fondée sur l'information et la connaissance se sont montés à 5 milliards d'euros. Depuis mai 2000, date de la mise en place de l'Initiative «i2i» suite aux conclusions du Conseil Européen de Lisbonne de mars 2000, le **Groupe BEI** a approuvé un volume dépassant 10,3 milliards d'euros (9,1 milliards pour la BEI et 1,2 milliard pour le FEI) en faveur d'investissements "i2i" dans la recherche-développement, les réseaux de technologies de l'information et de la communication, la diffusion de l'innovation, la création de PME innovantes, et le capital humain.

## Recherche et développement (R&D)

En 2001, 1,7 milliard a été investi dans 12 projets de R&D menés, dans

10 pays de l'Union et en Hongrie, par le secteur privé dans les domaines de la chimie-pharmacie, de la métallurgie, des composants électroniques et des télécommunications. Parmi ceux-ci, il convient de relever particulièrement deux projets d'envergure paneuropéenne intéressant *les efforts de recherche relatifs à la mise en place et à la gestion partagée des réseaux de télécommunications de la 3ème génération.*

Le 7 juin 2001, la BEI et la Commission ont signé un Mémorandum sur le transfert de connaissances et les synergies entre les deux institutions de nature favoriser l'émergence des investissements en R&D dans l'Union.

## Développement des PME et esprit d'entreprise

Au cours de l'exercice, plus de 800 millions ont été engagés par le FEI dans 57 FCR, catalysant quelque 3 milliards d'investissements, opérés dans la totalité des États membres et dans cinq pays candidats. Ces 800 millions représentent environ le quart du marché européen du capital-démarrage.

Dans un marché en régression, le FEI a ainsi apporté un signal fort, jouant un rôle catalytique pour mobiliser les investisseurs et favoriser la diffusion des meilleures pratiques à l'échelle de l'Union. Pour l'essentiel, les FCR financés sont spécialisés dans le capital de démarrage d'entreprises de haute technologie (biotechnologies, ICT, multimédia, TIME, etc.), en plein accord avec les conclusions du Conseil européen de Stockholm (mars 2001). Dans les pays du Sud de l'Union (Grèce et Portugal, Espagne avec 4 opérations en 2001), de même que dans les pays candidats (où le FEI a conclu ses premières opérations), l'intervention du FEI a joué un rôle significatif pour le développement du marché des pays concernés. Nombre des FCR finan-

cés ont une dimension régionale, en particulier au Royaume-Uni.

Il convient également de souligner des prises de participations dans 11 FCR paneuropéens (basés en France, Royaume-Uni, Pays-Bas et Allemagne) favorisant l'émergence en Europe d'opérateurs comparables à ceux d'Amérique du Nord, tant par leur capacité d'intervention, la durée de leur appui aux entreprises dans lesquelles ils investissent, que par la qualité de leurs équipes gestionnaires.

Au total, l'encours des prises de participations du FEI dépasse 2 milliards dans 153 FCR, confirmant la filiale



spécialisée du Groupe BEI comme la plus importante source de capital-risque de démarrage en Europe, segment du marché où les risques sont les plus élevés, les ressources les plus rares et les besoins stratégiques de l'Union les plus évidents

## Les TIC

Vecteurs essentiels de la diffusion de l'innovation et de l'échange de données entre entreprises, les réseaux technologiques d'information et de communication (TIC) ont attiré, en 2001, 1,8 milliard de prêts de la BEI en Espagne, Portugal, Italie, au Royaume-Uni, Suède, Finlande et dans les pays candidats. En particulier, on relèvera le financement du projet paneuropéen «Télie» portant sur l'extension du réseau à large bande vers les pays candidats d'Eu-

rope centrale (Pays baltes, Pologne, Tchéquie, Slovaquie, Hongrie) à partir de la Scandinavie, de l'Allemagne et de l'Autriche

## L'enrichissement du capital humain

1,4 milliard a été investi par la BEI en 2001 dans **11 projets du secteur de l'éducation** relatifs à la modernisation et l'informatisation des écoles, collèges et universités en Allemagne orientale, Autriche,

Danemark, en Grèce et au Royaume-Uni, ainsi qu'en Pologne.

Par ailleurs, la BEI investi 750 millions dans la remise à niveau technologique ou la création de **8 centres hospitaliers** en Allemagne orientale, Espagne, Autriche, au Royaume-Uni, à Chypre et en Pologne. Tous ces projets sont localisés en zones de développement régional, favorisant un meilleur accès des

populations concernées aux pratiques éducatives et soins les plus avancées.

### "i2i-Audiovisuel"

"i2i-Audiovisuel", lancé par le Groupe BEI en décembre 2000, tend à soutenir la création audiovisuelle européenne, l'adaptation de cette industrie aux nouvelles technologies et une plus grande implication des collectivités bancaires et financières européennes dans le financement des opérateurs du secteur. Cette initiative intervient en synergie avec les efforts déployés par la Commission dans le cadre de son programme "MEDIA Plus".

En 2001, la BEI a financé pour 147 millions un nouveau centre de télévision (production, digitalisation



et diffusion) au Danemark, ainsi que deux intermédiaires financiers spécialisés dans le financement de la production de films et agissant sur une base pan-européenne depuis la France. Ces prêts s'ajoutent à un projet relatif à un réseau de télédistribution câblée en Espagne (financé en 2000) et portent à 219 millions les financements de la BEI signés dans le secteur audiovisuel.

Pour sa part, le FEI a investi quelque 89 millions dans 7 FCR en Allemagne, Finlande, Italie, Espagne, Danemark, spécialisés notamment dans le renforcement des fonds propres des PME du secteur de l'audiovisuel, en particulier celles opérant dans le secteur de la production (Finlande, Danemark, Espagne).

### Protéger et améliorer l'environnement

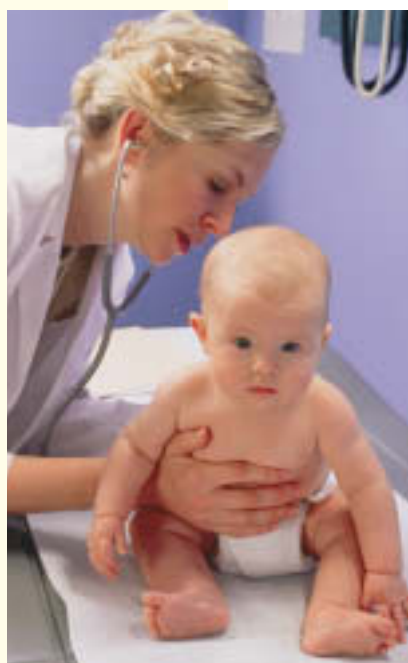
Les financements en faveur de projets contribuant à sauvegarder l'environnement et à améliorer la qualité de la vie, à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne, se sont élevés, au total, à quelque 9 milliards d'EUR en 2001.

**Dans l'Union européenne**, en plus des 6 milliards d'euros accordés sous forme de prêts individuels (soit quelque 30 % du total des prêts individuels dans l'Union

européenne), un montant estimé à 2 milliards d'euros a été affecté, dans le cadre de prêts globaux, à des projets d'investissement publics de plus petite taille en faveur de l'environnement.

- L'environnement urbain a été un secteur clé : les réseaux de transports publics urbains, parmi lesquels les tramways d'Athènes, Barcelone et Lisbonne, ainsi que les réseaux de métro de Copenhague, Madrid, Valence, Toulouse, Porto et Stockholm, ont bénéficié de 1,7 milliard d'euros ; la rénovation urbaine, notamment des projets de logement social en Finlande, en Suède et au Royaume-Uni ainsi que des travaux de rénovation à Venise, a fait l'objet de prêts à hauteur de plus de 1,2 milliard d'euros.

- L'eau et l'assainissement (946 millions d'euros) et l'amélioration de la qualité de l'air (846 millions d'euros), ainsi que les économies d'énergie (790 millions d'euros) et



## Nouvelle structure environnementale à la BEI

Après une période d'examen et de consultation, la BEI a mis en place un certain nombre de nouvelles dispositions dans le but de renforcer le mode de traitement des questions environnementales dans le cadre de ses activités de prêt.

Les mesures institutionnelles prises par la BEI tiennent compte de la priorité qu'elle accorde aux objectifs environnementaux ainsi que de la diversité et de la complexité des questions liées au souci de protéger et d'améliorer l'environnement.

S'appuyant sur l'expérience d'institutions financières comparables et sur son propre savoir-faire qui ont permis à la Banque d'enregistrer de bons résultats par le passé dans le domaine de l'environnement, le Comité de direction a approuvé trois principales mesures :

- la mise en place d'un "Comité de pilotage de haut niveau" pour les questions environnementales (ENVSC), qui réunit des représentants de plusieurs directions et qui a pour tâche de donner des orientations aux organes décisionnels de la Banque sur les nouvelles questions fondamentales de politique en la matière au fur et à mesure de leur apparition ;
- l'extension des compétences de la direction "Projets" de la Banque en matière d'évaluation environnementale, au travers du développement continu des méthodologies et du renforcement du savoir-faire grâce à la mise en place d'un groupe spécialisé chargé d'évaluer les questions environnementales (ENVAG) ;
- la création d'une unité "Environnement" (ENVU), également au sein de la Direction "Projets" qui servira de point de référence pour l'élaboration et la diffusion des politiques et procédures environnementales de la Banque et qui sera chargée de renforcer les liens – existants ou nouveaux – avec l'extérieur en matière d'environnement.

Ces nouvelles dispositions renforceront le soutien que la BEI apporte à la promotion de la politique environnementale de l'Union, ainsi qu'au développement durable permettront de veiller à ce que l'ensemble des activités que finance la Banque intègrent le meilleur rapport coût-bénéfice environnemental et serviront de base à la prestation d'un service d'une valeur ajoutée de la Banque en matière d'environnement.

des projets de substitution inter-énergétique (723 millions d'euros) ont aussi bénéficié de prêts.

- Des projets de traitement des déchets solides et dangereux ont été financés pour un total de 143 millions d'euros, et 94 millions d'euros ont été affectés à la gestion des ressources naturelles.

Dans les **pays candidats**, les prêts en faveur de projets de sauvegarde de l'environnement et d'amélioration de la qualité de la vie se sont élevés à 484 millions d'euros, soit environ 20 % du total des prêts individuels.

- À la suite des inondations qui ont frappé la Pologne et la Hongrie, des travaux de reconstruction ont été financés à raison de 310 millions d'euros.
- Des projets liés à l'eau et à l'assainissement à Lodz et à Szczecin (Pologne), à Prague et dans diverses villes hongroises et slovènes ont totalisé 164 millions d'euros.

Les prêts de la BEI en faveur de l'environnement dans les pays candidats à l'adhésion ont aidé ces pays à s'aligner sur les normes environnementales de l'Union européenne. Quelques projets ont été cofinancés avec la Commission européenne et ont bénéficié de subventions communautaires accordées au titre du programme ISPA de l'UE

Dans les pays du **partenariat euro-méditerranéen**, l'essentiel des 580 millions d'euros accordés pour le financement de l'environnement et de la qualité de la vie a été consacré à des projets liés à l'eau et à l'assainissement au Maroc, en Algérie, en Turquie et en Tunisie (540 millions d'euros), et notamment à des travaux de remise en état d'infrastructures d'irrigation



**financement  
de projets  
environnementaux dans  
les régions  
de Saint-  
Pétersbourg  
et de  
Kaliningrad**



au Maroc. En Turquie, le secteur des transports publics a fait l'objet d'interventions à hauteur de 72 millions d'euros.

- Les prêts de la BEI en faveur de l'environnement peuvent être assortis d'une bonification d'intérêt de 3 % financée par le budget de l'Union européenne ; en 2001, des prêts pour un total de 60 millions d'euros ont bénéficié de telles bonifications.

- La BEI participe au Programme d'assistance technique pour la protection de l'environnement méditerranéen (METAP), qui accorde des aides non remboursables pour la réalisation d'études de faisabilité,

la conception et la gestion de projets, et encourage la création de capacités institutionnelles en matière d'environnement. Nombre de projets environnementaux bénéficiant du soutien de la BEI dans la région trouvent leur origine dans une étude du METAP.

Suite à une résolution du Conseil européen de Stockholm, la Banque doit financer des projets environnementaux d'intérêt européen dans les régions de Saint-Pétersbourg et de Kaliningrad (Russie) au titre d'un nouveau mécanisme de financement de 100 millions d'euros qui relève du «Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la dimension septentrionale».

### Contrats de prêts signés en 2001 et de 1997 à 2001 (en millions d'euros)

Pays	2001		1997-2001	
	montant	%	montant	%
Belgique (BE)	365	1,0	3 091	1,9
Danemark (DK)	1 171	3,2	4 536	2,8
Allemagne (DE)	6 017	16,4	26 045	16,3
Grèce (GR)	1 658	4,5	6 271	3,9
Espagne (ES)	4 559	12,4	18 592	11,7
France (FR)	3 825	10,4	16 908	10,6
Irlande (IE)	525	1,4	1 454	0,9
Italie (IT)	5 488	14,9	22 901	14,4
Luxembourg (LU)	10	0,0	511	0,3
Pays-Bas (NL)	787	2,1	2 156	1,4
Autriche (AT)	820	2,2	3 045	1,9
Portugal (PT)	1 799	4,9	8 098	5,1
Finlande (FI)	695	1,9	2 668	1,7
Suède (SE)	953	2,6	3 695	2,3
Royaume-Uni (GB)	2 337	6,4	15 626	9,8
Autres	174	0,5	1 058	0,7
<b>Total Union européenne</b>	<b>31 184</b>	<b>84,8</b>	<b>136 655</b>	<b>85,8</b>
Europe centrale et orientale	2 584	7,0	11 485	7,2
Chypre, Malte	75	0,2	413	0,3
<b>Total Pays candidats à l'adhésion (dont mécanisme préadhésion)</b>	<b>2 659</b>	<b>7,2</b>	<b>11 898</b>	<b>7,5</b>
Pays méditerranéens (hors Chypre, Malte)	1 401	3,8	5 366	3,4
ACP-PTOM-Afrique du Sud	670	1,8	2 687	1,7
Amerique latine, Asie	543	1,5	2 124	1,3
Balkans	319	0,9	625	0,4
<b>Total Pays partenaires</b>	<b>2 933</b>	<b>8,0</b>	<b>10 802</b>	<b>6,8</b>
<b>Total général</b>	<b>36 776</b>	<b>100,0</b>	<b>159 356</b>	<b>100,0</b>

D'autres renseignements sur l'activité et l'organisation du Groupe BEI sont disponibles, sur les sites Internet [www.bei.org](http://www.bei.org) et [www.fe.i.org](http://www.fe.i.org)

## Réseaux transeuropéens (RTE)

Le solide soutien apporté aux RTE et aux autres infrastructures d'intérêt européen ou régional a totalisé 7,2 milliards d'euros en 2001, ce qui porte à 43,6 milliards d'euros les financements BEI en faveur des RTE sur les cinq dernières années.

Dans le domaine des **transports**, les principaux financements intéressent:

- la construction de *lignes ferroviaires à grande vitesse* avec, en France, les premiers prêts pour la ligne reliant Paris à Strasbourg (et à terme Luxembourg et Francfort), la liaison Milan-Bologne en Italie et la construction de la ligne reliant Amsterdam, l'aéroport de Schiphol, Rotterdam et la frontière belge;
- les améliorations des réseaux routiers et autoroutiers dans huit pays, avec notamment la poursuite des réseaux sous concession au Portugal, la réalisation des réseaux PATHE et EGNATIA en Grèce, l'élargissement de la section Bologne-Florence de l'autoroute A1 reliant le nord de l'Italie au Mezzogiorno.
- le renforcement d'*infrastructures aéroportuaires* à Köln, München et Nürnberg (Allemagne), à Madrid (Espagne), à Gatwick et Stansted (Grande-Bretagne), à Cork, Dublin et Shannon (Irlande) ainsi qu'au Portugal;
- l'extension ou la modernisation d'*infrastructures portuaires* : Bilbao et Barcelone en Espagne, Göteborg en Suède, une vingtaine de ports en Italie et surtout le port autonome du Havre pour soutenir une première phase d'investissements visant à développer le trafic de conteneurs.

Dans les **pays candidats à l'adhésion**, où il existe de gros besoins de développement et de réhabilitation des infrastructures, les projets pour



les RTE de transport et de télécommunications atteignent **1 milliard**.

Ils ont bénéficié à des projets de transport ferroviaire (340 millions pour l'amélioration de lignes de chemins de fer en Bulgarie, en Hongrie, en Pologne), routiers ou autoroutiers (549 millions en Bulgarie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque) situés sur des corridors prioritaires. En outre, 111 millions sont allés à des projets intéressant les réseaux de télécommunication ou de téléphonie mobile.

- La BEI constitue la **première source de financement bancaire** de ces grands réseaux. Elle est non seulement capable de mobiliser, aux meilleures conditions, les importants montants nécessaires à leur réalisation, mais encore d'offrir des conditions de durée et de mise à disposition des financements adaptées à l'ampleur des projets et de catalyser d'autres sources de financement.

• Cela s'illustre notamment par le nombre croissant de **partenariats publics-privés** soutenus par la BEI et combinant les avantages propres aux deux secteurs pour la réalisation de ces infrastructures. Après avoir financé des projets comme l'aéroport d'Athènes, la liaison à grande vitesse Londres-Tunnel sous la Manche, la liaison Øresund entre le Danemark et la Suède et de nombreuses sections d'autoroutes au Royaume-Uni et

au Portugal, elle a étendu ce type de partenariat en 2001 aux pays candidats à l'adhésion, en finançant l'autoroute A2 en Pologne.

- De plus, en 2000, la BEI a mis en place un **Mécanisme de Financement Structuré (MFS)**, doté d'une réserve d'un montant total de 750 millions pour les trois prochaines années, et destiné à générer un volume d'opérations entre 1,5 milliard et 2,5 milliards. Ce mécanisme permettra d'offrir des produits financiers diversifiés. Son objectif est d'apporter une valeur ajoutée à des projets prioritaires en intervenant en complément des banques commerciales et des marchés des capitaux. Ces opérations seront réalisées principalement dans les pays de l'Union européenne mais aussi dans les pays candidats.





## Pays candidats à l'adhésion

En 2001, la Banque européenne d'investissement (BEI) a prêté un total de 2,7 milliards d'euros en faveur de projets réalisés dans les dix pays candidats d'Europe centrale, Chypre et Malte. À titre de comparaison, pendant la période 1996-2000, le montant annuel des prêts s'était élevé à 2,1 milliards d'euros en moyenne. Les prêts consentis en 2001 ont porté à 16,8 milliards d'euros le montant total des concours dont la région a bénéficié depuis 1990. Ces projets financés permettront aux pays candidats de se conformer aux politiques et aux normes en vigueur dans l'Union.

Pour répondre aux besoins considérables en matière d'infrastructures communications de ces pays, permettant d'améliorer les liaisons des pays entre-eux ainsi qu'entre la région et le reste de l'Union, la BEI a consacré 56 % du total de ses prêts dans les pays candidats à ce type

d'infrastructures : accroissement des capacités et modernisation du réseau ferroviaire, remise en état de routes nationales, création d'autoroutes, pont sur le Danube, amélioration des télécommunications fixes et mobiles.

Un accent a été mis sur les investissements contribuant à la protection et à l'amélioration de l'environnement (20 %), afin d'aider les pays candidats à s'aligner sur les normes communautaires : traitement des eaux et de déchets municipaux en Hongrie, réseaux de distribution et d'assainissement en Pologne, en République tchèque, en Slovaquie. De plus, en Hongrie et en Pologne, des projets de préventions des crues et des réparations ont été financés suite aux inondations des années précédentes.

Les projets de transport et d'environnement ont été cofinancés, dans

un certain nombre de cas, avec des aides non remboursables du programme communautaire ISPA.

La BEI a élargi le champ de ses prêts aux infrastructures des secteurs de la santé et de l'éducation, qui nécessitent des investissements importants, et a financé ses premiers projets à ce titre pour la modernisation d'infrastructures de la santé et de l'éducation à Lodz, en Pologne et pour l'équipement d'un nouvel hôpital à Nicosie, à Chypre.

De plus, la BEI a offert un solide soutien à l'investissement étranger direct, qui contribue au transfert de savoir-faire et de capital vers la région. Les prêts accordés au secteur industriel l'ont été sous forme de lignes de crédits en faveur de PME. Ces entreprises sont en effet un vecteur majeur du développement d'un secteur privé dynamique et porteur d'emplois.

## Pays partenaires méditerranéens

Premier bailleur de fonds multilatéral dans la région, la BEI a augmenté le volume de ses prêts dans les pays partenaires du bassin méditerranéen pour le porter à 1,4 milliard d'euros.

En 2001, les activités de prêt en faveur de ces pays ont été marquées par la priorité donnée à la protection de l'environnement (dans le secteur d'eau), qui a absorbé 34% du montant total des prêts. En particulier la BEI a octroyé des prêts pour assurer l'approvisionnement en eau potable dans 70 collectivités locales marocaines de dimension moyenne, en Tunisie (région du Sahel) et du grand Alger, ainsi que pour moderniser la gestion des eaux usées en Turquie et en Égypte. Les prêts de la BEI pour des projets visant à la réhabilitation de situations environnementales dégradées, bénéficient d'une bonification d'intérêt de 3 %, financée sur ressources budgétaires de l'Union

La seconde priorité de la Banque porte sur les entreprises privées, aussi bien de grande dimension que de petite taille à travers des lignes de crédit. Celles-ci ont reçu 25 % du total des prêts. On notera en particulier le grand nombre d'intermédiaires financiers établis dans les pays partenaires du Bassin méditerranéen qui ont eu recours aux lignes de crédit de la BEI pour financer des projets d'investissement de petite et moyenne dimension réalisés par des PME. Ces lignes de crédit contribuent également au développement du secteur financier intérieur des pays concernés, en renforçant leurs capacités techniques et financières

Pendant l'année, la Banque a étendu le champ de ses activités par l'établissement d'un "mécanisme de partenariat méditerranéen", au titre duquel elle va prêter d'ici 2007 1 milliard d'euros supplémentaire à



l'appui de grands projets transrégionaux de transport, d'énergie et d'environnement.

Le volume des prêts en 2001, la diversité des secteurs financés et des moyens mis en œuvre confirment la BEI, première source bancaire de financement durable pour la région, comme un acteur majeur du développement économique des pays partenaires méditerranéens.

## Balkans

La BEI a fourni une contribution majeure en engageant jusqu'à 320 millions d'euros en 2001 en faveur de plusieurs projets d'investissement cruciaux dans les secteurs des infrastructures et de l'industrie dans la partie occidentale des Balkans (Albanie, Bosnie-et-Herzégovine, Croatie, République fédérale de Yougoslavie et ARYM). Le financement de projets régionaux transfrontières dans les secteurs des transports et de l'énergie, dans le cadre du programme international de restauration des infrastructures constitue une priorité particulière.

Après avoir joué un rôle de premier plan dans la coordination et le financement du premier Programme de reconstruction des infrastruc-

tures, lancé en 2000, la BEI va également contribuer au nouveau Programme régional pour les infrastructures, d'un montant de 2,4 milliards d'euros. Elle sera particulièrement active dans la reconstruction et la remise en état des routes, des chemins de fer et des infrastructures énergétiques.

En 2001, la Banque a en outre conclu ses premiers contrats de prêts globaux avec des banques intermédiaires, ce qui contribuera à promouvoir la modernisation du secteur financier et les investissements des PME dans la région.



## Autres pays partenaires

La BEI contribue au financement du développement dans les pays d'**Afrique, des Caraïbes et du Pacifique** (ACP), dans le cadre des politiques de développement de l'Union européenne. En 2001, la BEI est intervenue dans 21 pays et a prêté son concours à la réalisation de cinq projets régionaux. Les prêts totalisent 520 millions dont 332 millions de capitaux à risques.

Parmi les financements accordés, 144 millions d'euros (88 millions de ressources propres et 56 millions de capitaux à risques) ont servi à financer le projet d'oléoduc entre le Tchad et le Cameroun. Cet oléoduc fait partie d'un projet intégré plus vaste portant sur la mise en valeur des ressources pétrolières et la réalisation d'un oléoduc, projet que soutiennent la Banque mondiale et des compagnies pétrolières internationales. Les questions d'ordre environnemental et social ayant un rapport avec le projet ont été examinées de près en étroite coopération avec la Banque mondiale.

De plus, 15 millions d'euros ont été consacrés à des initiatives de micro-finance par l'intermédiaire de prises de participation dans des fonds spécialisés en micro-finance.

La Banque ayant pour objectif de contribuer à ce que ces fonds atteignent un degré de maturité commerciale satisfaisant et deviennent autonomes sur le plan financier. Les initiatives concernées seront cofinancées avec d'autres bailleurs de fonds et, si nécessaire, associées à des subventions provenant d'autres sources de financement, aux fins du renforcement institutionnel.

En **Afrique du Sud**, 50 millions d'euros sont allés au projet de route à péage N4 en Afrique du Sud, opération primée pour sa contribution essentielle au réseau de routes à péages situé au nord et à l'ouest de Prétoria

Le montant des prêts signés en **Amérique latine** a atteint 365 millions et en **Asie** 178 millions. La première priorité reste de renforcer la présence internationale



des entreprises et des banques européennes en apportant un soutien à leurs filiales et coentreprises. Plus de 90 % de prêts ont servi cet objectif.





## Emprunts

La BEI doit s'attacher à réduire le plus possible ses frais de collecte de ressources afin de maintenir sa position en tant qu'emprunteur non souverain de référence de premier plan qui lui permet d'accorder des prêts aux promoteurs de projet aux conditions les plus avantageuses et, par conséquent de continuer de servir au mieux les politiques de l'Union européenne.

Pour financer ses prêts, la Banque a emprunté, en 2001, 32,3 milliards d'euros au travers de 148 transactions réalisées dans 13 monnaies avant échanges (11 monnaies après échanges). Elle a continué de renforcer son rôle d'institution de l'Union européenne au service de l'euro. Sa part ayant augmenté de façon substantielle par rapport à 2000, l'USD a été la première monnaie empruntée, étant donné les conditions favorables d'emprunt pour cette monnaie.

Avant échanges, les ressources empruntées dans les trois monnaies principales ont représenté 94 % du total et se répartissent comme suit : 41 % pour l'USD, 32 % pour l'EUR et 21 % pour la GBP. Après échanges, la répartition a été la suivante : 67 % pour l'EUR, 21 % pour la GBP et 8 % pour l'USD, cette dernière monnaie ayant été fortement génératrice d'euros grâce à des échanges. Les opérations non structurées ont permis de collecter 31 milliards d'euros (soit 96 % du total) en 94 transactions. Les opérations structurées ont permis de collecter 1,3 milliard d'euros (soit 4 % du total) en 54 transactions.

L'un des aspects principaux de l'activité a été le lancement de grands emprunts obligataires liquides de référence en EUR, en USD et en GBP. La BEI est le premier émetteur supranational et le seul émetteur de référence à offrir une courbe de rendements de référence liquides dans

chacune des principales monnaies. La stratégie adoptée vise à élargir la clientèle d'investisseurs et à renforcer la présence de la Banque sur le marché en proposant aux investisseurs des titres très liquides qui s'échangent par voie électronique.

Dans un souci de transparence, on a eu recours à un système de constitution de carnets d'ordre et de regroupement des offres de souscription. Ces techniques ont été mises en oeuvre dans le cadre du plus important emprunt obligataire émis par la BEI en une seule tranche, l'émission globale EARN de 5 milliards d'euros à échéance 2007. A la fin de 2001, la courbe EARN comprenait neuf rendements de référence pour les échéances 2003 à 2010, et tous les titres correspondants, qui représentaient un encours de près de 40 milliards d'euros, s'échangent sur le réseau de courtage électronique MTS.

En USD, la Banque a émis des emprunts de grande taille. Quatre émissions globales ont été lancées, celle de 4 milliards USD à échéance 2006 étant la plus grande émission de la Banque dans cette monnaie.

La BEI a continué à rechercher les possibilités d'emprunt dans les monnaies des pays candidats à l'adhésion, en particulier les PECO, tant sur les marchés de ces pays que sur l'euro-marché. Grâce à son excellente note de crédit, elle a toujours la possibilité d'émettre des obligations à très long terme dans ces monnaies, contribuant ainsi à approfondir les marchés des capitaux. Les ressources empruntées dans ces monnaies sont prêtées aux promoteurs de projets dans la zone concernée ; cette manière d'éliminer les risques de change est

de nature à encourager fortement les investissements et, partant, à favoriser l'intégration.

La BEI joue un rôle important en tant qu'émetteur international également par la diversification des monnaies dans lesquelles elle emprunte. On en veut pour preuve sa forte présence notamment au Japon, dans la zone Asie/Pacifique et sur le marché de l'Afrique du Sud. ■

### Nomination

**M. Luis Botella Directeur-adjoint chargé de la comptabilité est nommé au 01.02.2002 Contrôleur financier adjoint auprès de M. Patrick Klaedtke Contrôleur financier de la Banque.**



## La conférence "Economie et finance" BEI 2002



*L'intégration  
financière dans  
une Union  
européenne  
élargie*

Plus de dix ans après la chute du communisme, tous les pays d'Europe centrale et orientale candidats à l'adhésion à l'Union européenne ont accompli de grands progrès vers l'instauration d'une économie de marché effective. Par conséquent, il est probable qu'un groupe de pays assez nombreux adhérera à l'UE à partir de 2004. Le soutien au processus d'adhésion est un objectif stratégique fondamental de la Banque, dont la réalisation nécessite de toute évidence une collaboration avec les marchés financiers de la région, au travers d'une activité de prêt qui fasse également intervenir les banques commerciales et d'une activité de collecte de ressources qui s'appuie sur les marchés des capitaux de la région. Bien entendu, une meilleure compréhension de ces marchés ne peut que renforcer la contribution qu'apporte la Banque. C'est ainsi que la conférence "Économie et finance BEI 2002", organisée par la division "Études économiques et financières" (Economic and Financial Studies - EFS) de la Banque, s'est concentrée sur les étapes déjà franchies et sur celles qui restent à par-

courir sur la route menant à l'intégration des systèmes financiers des pays préadhésion à ceux des États membres actuels de l'UE.

Dans son allocution d'ouverture, **M. Philippe Maystadt**, Président de la BEI, a mentionné quatre grandes questions sur lesquelles cette conférence allait tenter de faire la lumière. Il s'agissait premièrement de la question fondamentale de savoir si les systèmes financiers jouent un rôle dans la croissance économique et le développement. Pour des non-économistes, la question a de quoi surprendre. Il est pourtant vrai que de nombreux économistes, à commencer par Robert Lucas, Prix Nobel, affirment que c'est la croissance économique qui suscite le développement des systèmes financiers et non l'inverse. Dans ce contexte, il était important d'étudier les faits récemment observés à ce sujet et de déterminer ce que tout cela signifie pour les pays préadhésion.

En deuxième lieu, établissant une distinction entre banques et marchés des capitaux, M. Maystadt a continué par la question de savoir si

les pays préadhésion sont parvenus à créer des systèmes bancaires fondés sur le jeu des forces du marché et si les contraintes qui continuent à faire obstacle à un secteur bancaire plus efficient reflètent un manque de concurrence, de moyens ou de compétences bancaires – ou si d'autres forces sont en jeu. Du point de vue de la Banque, il est clair que l'efficacité du système bancaire a une incidence sur l'efficacité des activités de la Banque qui font intervenir les banques commerciales de la région.

Troisièmement, évoquant l'autre pilier des systèmes financiers, le Président s'est demandé quelle direction devrait prendre le développement des marchés des capitaux d'Europe centrale et orientale. Plus précisément, il a posé la question de savoir si les pays préadhésion devaient développer leurs propres marchés des capitaux ou s'ils pouvaient se contenter de s'en remettre aux marchés existants dans l'UE. À l'évidence, ce débat est d'une grande pertinence pour les activités de la Banque sur les marchés des capitaux d'Europe centrale et orientale.



Enfin, en adhérant à l'UE, les pays préadhésion s'engagent à entrer, à terme, dans l'UEM. Si le point d'aboutissement est ainsi fixé, M. Maystadt s'est néanmoins interrogé sur la façon dont les pays candidats devraient se préparer à entrer dans l'UEM mais aussi, ce qui est tout aussi important, sur la vitesse à laquelle ils doivent s'y préparer. Dans ce contexte, le Président a fait allusion à l'intéressante question de savoir quel régime de taux de change serait le plus à même d'assurer la croissance économique et la stabilité financière sur le chemin qui mène à l'UEM.

Reflétant ces grandes questions, la conférence était organisée en quatre séances principales. La première séance a planté le décor, puisqu'il s'agissait d'examiner, d'un point de vue macro- et microéconomique, le rôle des facteurs financiers dans la transition des pays à économie planifiée vers l'économie de marché. Ouvrant cette séance, **M. Robert A. Feldman** (FMI, Washington) a souligné que les recherches récentes paraissaient appuyer fermement la thèse selon laquelle le développement du secteur financier constitue bien un facteur de croissance économique. Mais il a affirmé aussi que, pour jouer son rôle d'activateur de croissance, le secteur financier devait être correctement réglementé et surveillé. De fait, l'expérience enregistrée dans d'autres régions du monde a

montré que la faiblesse des systèmes financiers est souvent la principale cause du déclenchement de crises financières qui peuvent porter gravement atteinte à un développement économique durable. **M. Ricardo Lago** (BERD, Londres) a ensuite développé ce thème en indiquant que la privatisation au profit d'investisseurs stratégiques étrangers avait été déterminante dans la mise sur pied de systèmes bancaires viables dans les pays préadhésion. S'il considère que les banques étrangères sont importantes dans la transition, c'est notamment parce que leur processus de prise de décision est moins sensible aux facteurs qui incitent les banques de ces pays à octroyer des prêts en faveur d'investissements qui ne sont pas viables sur un plan économique. Au total, ces deux intervenants étaient d'accord pour dire que les pays préadhésion ont accompli de grands pas vers l'établissement de systèmes financiers fondés sur le jeu des forces du marché, mais qu'il reste des améliorations à apporter, notamment pour ce qui est de l'efficacité du cadre de réglementation et de supervision du secteur financier.

Au cours de la 2ème séance, on a examiné de plus près les accomplissements et les insuffisances constatés dans la mise sur pied des secteurs bancaires des pays candidats. L'exposé présenté par la division "Études économiques et financières" de la

Banque a mis en lumière deux points particuliers. En premier lieu, les prêts bancaires dans plusieurs pays préadhésion ne semblent pas être limités par le manque de fonds mais plutôt par des lacunes de l'environnement juridique dans lequel les banques doivent opérer. La conclusion qui s'en dégage, sur le plan des mesures à prendre par les pouvoirs publics, va nettement dans le sens d'une amélioration de l'efficacité du cadre juridique, en particulier d'un renforcement des droits des créanciers. En second lieu, tout en n'étant pas encore suffisamment rentable, le secteur bancaire va pourtant devoir faire face à des défis supplémentaires au cours de la période à venir. Ces défis tiendront à l'octroi de prêts à des emprunteurs présentant davantage de risques, à la libéralisation totale des mouvements de capitaux et à la générosité des dispositifs d'assurance des dépôts. L'accroissement de la rentabilité des activités bancaires est avant tout la tâche des banques et ne relève pas d'une action des pouvoirs publics. Cependant, lorsqu'on améliore l'efficacité de la réglementation et de la supervision bancaires, il faut veiller à ce que les efforts déployés par les banques pour améliorer leur rentabilité ne viennent pas saper la stabilité du système bancaire.

L'exposé de **M. Jan Hanousek** (CERGE, Prague) sur les secteurs bancaires tchèque et slovaque et celui de **Mme Eva Varhery** (Financial Research Ltd, Budapest) sur le secteur



**M. Robert A. Feldman**  
FMI, Washington



**M. Ricardo Lago**  
BERD, Londres



**M. Jan Hanousek**  
CERGE, Prague





**Mme Eva Varhergy**  
Financial Research  
Ltd, Budapest



**M. Eric Hampel**  
Président du  
Conseil  
d'administration  
de Creditanstalt,  
Vienne



**M. Jens Köke**  
ZEW, Mannheim

bancaire hongrois sont venus conforter ces conclusions. De plus, ils ont mis clairement en évidence les différences entre la façon dont s'est déroulée, en Hongrie, la création d'un système bancaire fondé sur le jeu des forces du marché, d'une part, et ce qui s'est passé dans les républiques tchèque et slovaque lors de ce même processus, d'autre part. Les principaux points de contraste étaient les suivants : 1) la rigueur dans la procédure d'attribution des licences d'exploitation aux banques ; 2) la privatisation précoce ou tardive au profit d'investisseurs stratégiques étrangers ; 3) les critères - de type commercial ou sur la base de relations de connaissance - présidant à l'octroi des prêts, et 4) la vitesse de réaction face aux problèmes de créances douteuses. Bien que ces différences se soient peu à peu effacées ces dernières années, leurs effets continuent de se faire sentir sur le comportement et la performance des banques dans ces pays. Se tournant vers l'avenir, ces deux intervenants ont estimé que les systèmes bancaires des pays concernés devraient s'intégrer sans heurts dans le marché bancaire de l'UE, en particulier grâce au fait que les banques qui opèrent dans ces pays sont pour la plupart des filiales de banques de l'UE.

**M. Erich Hampel** (Président du Conseil d'administration de Creditanstalt, Vienne) a offert une perspective différente en exprimant l'opinion stratégique d'un banquier européen sur le secteur bancaire de la région. Il a fait observer que, compte tenu du sous-développement de son marché, la région offre un énorme potentiel commercial. De plus, il considère que la perspective de l'adhésion à l'UE constitue une incitation supplémentaire à s'engager dans la région - et c'est là un facteur qui distingue favorablement les pays candidats d'autres marchés émergents. Quant au positionnement stratégique de son groupe (HypoVereinsbank - Bank Austria - Creditanstalt), M. Hampel prévoit que l'implantation précoce de son insti-

tution dans la région va lui permettre d'enregistrer certains avantages. En ce qui concerne l'avenir, il estime que l'Europe centrale et orientale est un marché attrayant, appelé sans aucun doute à se développer à long terme. Dans ce contexte, il prévoit que la région va devenir le deuxième marché de base (après l'Autriche et l'Allemagne) pour le groupe HypoVereinsbank - Bank Austria - Creditanstalt.

La 3ème séance de la conférence portait sur les marchés des capitaux. **MM. Jens Köke** et **Michael Schröder** (ZEW, Mannheim) ont débuté par une présentation générale de l'évolution des marchés des capitaux dans les pays d'Europe centrale et orientale (PECO) candidats à l'adhésion à l'UE. Ils ont montré que ces marchés ne représentaient qu'une petite fraction des actifs financiers présents dans ces pays et que, par conséquent, les marchés des capitaux y sont encore moins développés que le secteur bancaire. Ils ont démontré que la structure du financement des entreprises reflétait cette situation : le crédit bancaire est la source prédominante de financement externe des entreprises dans ces pays, et la République tchèque est le seul pays où les instruments d'emprunt jouent un rôle non négligeable dans le financement de l'investissement. Ils ont toutefois souligné que, malgré la place actuellement modeste des ressources externes non bancaires dans le financement de l'investissement, les entreprises doivent avoir accès aux marchés des capitaux pour que les pays préadhésion puissent relever leur niveau de vie relatif. Dans ce contexte, les deux intervenants ont soulevé une question intéressante, celle de savoir si les pays candidats devaient encourager le développement de leurs marchés des capitaux ou si les marchés existants dans l'UE pouvaient fournir les services financiers nécessaires à la poursuite de la croissance économique de la région. À ce sujet, les intervenants ont conclu que l'option préférable était l'établissement d'un marché des ca-

pitaux commun aux PECO et que la formation d'alliances entre des places boursières des PECO et leurs homologues dans l'UE n'était qu'une solution de deuxième choix.

**Mme Eva Thiel** (OCDE, Paris) a procédé à un examen critique de cette proposition de marché des capitaux commun à l'ensemble des PECO. Elle craint notamment que la masse de liquidités plus grande qui est attendue d'un tel marché n'atteigne pas pour autant une taille suffisante pour offrir, en particulier aux sociétés de premier ordre de la région, une solution rentable pour lever des fonds sur le marché. Or, la mise en place du cadre institutionnel nécessaire à un tel marché représenterait probablement un investissement coûteux dans une structure qui pourrait s'avérer éphémère. Quoi qu'il en soit, elle se demande si la création d'un tel marché est tout simplement possible, compte tenu des difficultés rencontrées dans l'établissement d'un marché des capitaux unique et efficace dans la zone euro. Au total, Mme Thiel a conclu que, pour autant qu'il existe une législation et une réglementation des transactions sur titres (y compris pour ce qui est de l'application des contrats, de l'insolvabilité et de la protection des investisseurs), de sorte que toute personne souhaitant émettre et échanger des titres puisse le faire en suivant les règles du jeu, les marchés devraient avoir toute latitude pour se rapprocher de solutions performantes, qu'il s'agisse d'un marché national, d'un marché commun à tous les PECO ou d'alliances entre places boursières des PECO candidats et d'États membres de l'UE.

En résumé, la voie à suivre pour que les marchés des capitaux des pays préadhésion se développent correctement est une question qui reste en débat. Il semble cependant approprié de conclure que, en raison de la prédominance de l'intermédiation bancaire dans ces pays, l'action des pouvoirs publics devrait se concentrer en priorité, pour l'heure,

sur la solidité du secteur bancaire plutôt que sur le développement des marchés des capitaux.

La dernière séance de la conférence portait d'une part sur des questions fondamentales de politique de taux de change concernant les pays préadhésion, et d'autre part sur les options en matière de régime de change sur la voie vers l'UEM. **M. Paul de Grauwe** (Université catholique de Louvain) a examiné la viabilité d'un régime de taux de change fixes et conclu que, si un ferme engagement en faveur d'un régime de change fixe et le coût élevé de son abandon rendent de tels régimes plus crédibles, ils sont néanmoins susceptibles de s'effondrer à plus ou moins brève échéance sous l'effet de chocs exogènes. C'est particulièrement le cas lorsque des pays mettent en oeuvre une libéralisation intégrale de leurs mouvements de capitaux, comme les pays candidats devront le faire lorsqu'ils adhéreront à l'UE. Dans le même temps, il a exprimé un avis critique sur les régimes de taux de change flottants, soulignant qu'ils pouvaient constituer une source autonome de vulnérabilité, exerçant une influence néfaste sur le secteur bancaire en particulier. Dans ce contexte, il a noté que les répercussions défavorables des variations du taux de change sur le secteur bancaire rendent plus onéreux l'abandon d'un régime de change

fixe, ce qui renforce la crédibilité et l'espérance de vie d'un tel régime. Au total, on peut conclure de l'intervention de M. de Grauwe que la transition vers l'UEM devrait être courte et que, dans ces circonstances, un régime de taux de change fixe est avantageux.

Le dernier exposé, présenté par **M. Willem Buiter** (BERD, Londres), s'inscrivait dans le droit fil de cette conclusion. L'intervenant a souligné que la crédibilité d'un régime de change fixe est fortement rehaussée si ce régime est associé à une bonne stratégie de sortie telle que la perspective de l'adhésion à une union monétaire. Il a en outre avancé qu'il serait judicieux, sur un plan économique, que les pays candidats entrent dans l'UEM le plus tôt possible, de préférence le jour de leur adhésion à l'UE. Conscient que cette stratégie pourrait être en conflit avec les critères de taux de change et d'inflation afférents à l'UEM, il a expliqué que les critères de taux de change avaient déjà, par le passé, fait l'objet d'une interprétation souple dans le respect du Traité de Maastricht. Quant au critère relatif à l'inflation, il a souligné qu'il existait de bonnes raisons économiques de redéfinir ce critère, pour le fonder sur la hausse des prix des biens exportables plutôt que sur la hausse des prix à la consommation. Enfin, M. Buiter a suggéré qu'une attitude flexible vis-à-vis de l'application des

critères de taux de change et d'inflation n'entamerait pas la stabilité de l'euro.

La conférence a rassemblé des participants venus de milieux universitaires et d'institutions nationales et internationales, notamment des banques centrales de pays d'Europe centrale et orientale, de la Banque centrale européenne, de la Commission européenne et de la Banque mondiale. La participation de membres du Comité de direction de la Banque et d'un grand nombre de membres du personnel de la BEI témoignait de l'intérêt stratégique et opérationnel direct que présentait cette conférence pour la Banque. Les actes de la conférence seront publiés prochainement dans le volume 7 de la revue semestrielle Cahiers BEI - EIB Papers et ils seront également disponibles sur le site Internet de la Banque: (<http://www.bei.org/efs/papers.htm>).

**Armin-D. Riess**  
Conseiller adjoint  
Études économiques  
et financières  
Tél (+352) 4379 3447  
Fax (+352) 4379 3492  
[a.riess@bei.org](mailto:a.riess@bei.org)



**M. Michael Schröder**  
ZEW, Mannheim



**M. Paul de Grauwe**  
Université catholique de Louvain



**M. Willem Buiter**  
BERD, Londres





## Conseil européen de Barcelone (15-16 mars 2002)

### *La BEI va renforcer la coopération avec les pays partenaires méditerranéens*

**L** De l'avis général des parties concernées, le Partenariat euro-méditerranéen, issu de la Conférence de Barcelone de novembre 1995, appelle une revitalisation autour de deux concepts : – une coopération financière intensifiée tant en volume que par la nature des investissements mis en œuvre et – un dialogue politique renforcé entre l'Union européenne et les pays partenaires méditerranéens (PPM).

Les travaux du BEI Forum des 25-26 octobre 2001(1) rassemblant des représentants des cercles politiques, économiques et financiers des deux rives de la Méditerranée avaient d'ailleurs souligné cette nécessité.

Réitérant l'importance cruciale de la région et la détermination de l'Union à développer le Partenariat euro-med, les Chefs d'État et de Gouvernement européens réunis à

Barcelone les 15 et 16 mars dernier ont invité la BEI à établir un "Mécanisme d'investissement euro-méditerranéen renforcé" dont la mise en œuvre sera complétée par une représentation de la Banque dans la région. Les conclusions du Conseil précisent en outre qu'un an après le démarrage du Mécanisme, une décision de créer une filiale spécialisée dont la BEI serait l'actionnaire majoritaire pourrait être prise au vu des résultats atteints par le Mécanisme et des consultations menées avec les Pays partenaires du Processus de Barcelone.

La BEI qui, avec 1,5 milliard d'euros investis en 2001 dans les économies des PPM, est de loin la première source de financements bancaires pour le développement de la région, a activement participé aux côtés de la Commission à la préparation de la décision du Conseil. Celle-ci ouvre des perspectives tan-

gibles pour une coopération approfondie et sera mise en œuvre d'ici à l'automne 2002.

### **Opérationnel dès l'automne 2002**

Les principaux aspects de ce Mécanisme sont les suivants :

- Une mise en œuvre rapide, relevant des décisions à prendre par la seule gouvernance de la Banque.
- Des moyens financiers renforcés, conduisant la BEI à accroître ses concours annuels de 1,5 à 2 milliards d'euros.
- L'accent mis sur le développement du secteur privé et la libéralisation des économies des PPM en vue de l'union douanière devant intervenir à l'horizon 2010. Ainsi, la part des finance

ments de la BEI consacrée à cet objectif passerait graduellement du quart au tiers du volume global des prêts.

- Une palette de produits élargie, comportant notamment plus de financements en capital-risque (actuellement de l'ordre de 100 millions d'euros pour la période 2001-2003) pour le renforcement des fonds propres des entreprises.
- Plus de moyens consacrés à l'assistance technique à l'émergence de projets. Actuellement limitée aux investissements de protection de l'environnement dans le cadre du METAP (2), l'assistance technique pourrait en particulier être utilisée pour faciliter l'émergence de projets sociaux et de réduction de la pauvreté.
- Une coopération renforcée entre la BEI et la Commission afin d'optimiser les synergies entre les prêts de la Banque et les subventions disponibles au titre du Programme MEDA.

(1) Voir BEI Information 2-2001 - N° 108  
(2) mis en oeuvre par la BEI, la Commission et la Banque Mondiale depuis 1990

• La mise en place d'un Conseil de surveillance associant les pays européens et leurs partenaires méditerranéens

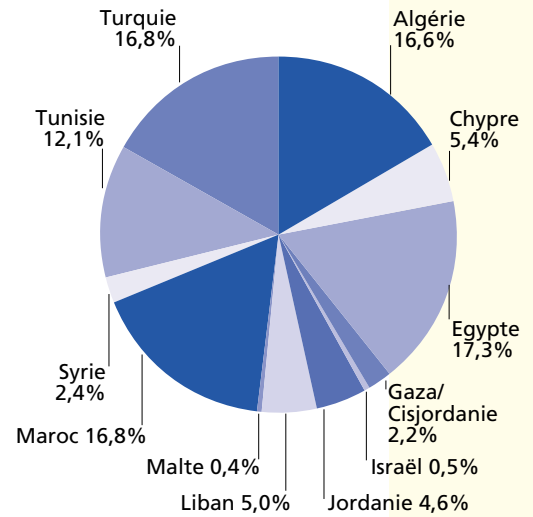
## Conclusion

La mise en place du Mécanisme permet d'enrichir dès à présent la nature des activités financières de la BEI dans les PPM, tout en renforçant le partenariat entre l'Union et les pays des rives sud et orientale du Bassin méditerranéen.

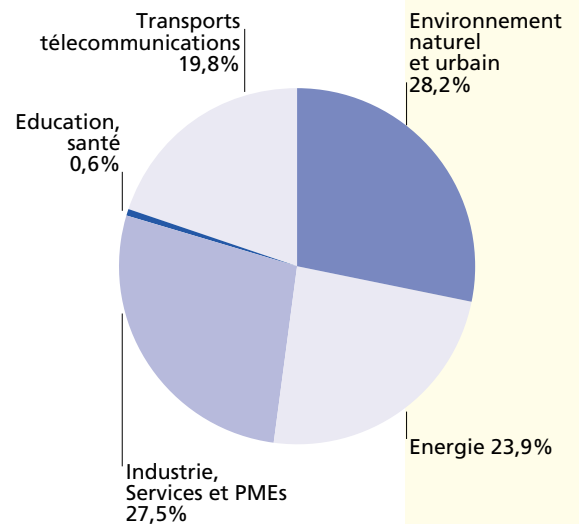
La solution retenue par les Chefs d'État et de Gouvernement permet donc à la BEI de contribuer pleinement, par étapes, à l'objectif retenu d'une revitalisation du Processus de Barcelone et d'une association plus étroite des pays bénéficiaires à la mise en œuvre de l'aide que l'Union apporte à leur développement.

**Henry Marty-Gauqué**  
Département Information  
et Communication  
(+352) 4379 3153  
h.marty@eib.org

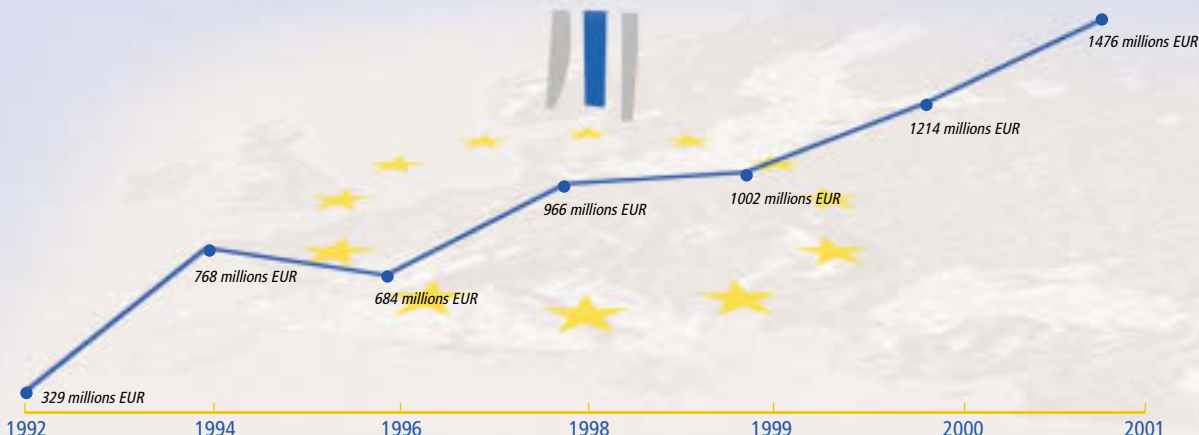
## Répartition par pays de l'encours des financements BEI au 31.12.2001



## Répartition sectorielle de l'encours des financements BEI au 31.12.2001



## Prêts signés dans les PPM de 1992 à 2001



## BEI-Information

est une publication périodique du département Information et Communication de la Banque européenne d'investissement.

Articles et informations de ce bulletin peuvent être reproduits librement; la BEI apprécierait toutefois une citation de la source et un envoi des coupures des articles.

### Banque européenne d'investissement

100, bd Konrad Adenauer  
L - 2950 Luxembourg

Tél. (+352) 4379 - 1  
Fax (+352) 43 77 04

[www.bei.org](http://www.bei.org)  
[info@bei.org](mailto:info@bei.org)

### Département des opérations de prêts:

Italie, Grèce, Chypre, Malte  
Via Sardegna, 38  
I - 00187 Rome

Tél. (+39) 06 47 19 - 1  
Fax (+39) 06 42 87 34 38

### Bureau d'Athènes

364, Kifissias Ave & 1, Delfon  
GR - 152 33 Halandri/Athènes

Tél. (+30) 10 68 24 517-9  
Fax (+30) 10 68 24 520

### Bureau de Berlin

Lennéstrasse, 17  
D - 10785 Berlin

Tél. (+49 - 30) 59 00 479 - 0  
Fax (+49 - 30) 59 00 47 99

### Bureau de Bruxelles

Rue de la Loi, 227  
B - 1040 Bruxelles

Tél. (+32 - 2) 23 50 070  
Fax (+32 - 2) 23 05 827

### Bureau de Lisbonne

Regus Business Center  
Avenida da Liberdade, 110 - 2°  
P - 1269-046 Lisbonne

Tél. (+351) 21 34 28 989  
Fax (+351) 21 34 70 487

### Bureau de Madrid

Calle José Ortega y Gasset, 29  
E - 28006 Madrid

Tél. (+34) 91 43 11 340  
Fax (+34) 91 43 11 383

### Fonds européen d'investissement

43, avenue J.F. Kennedy  
L - 2968 Luxembourg

Tel. (+352) 42 66 88 - 1  
Fax (+352) 42 66 88 - 200

[www.eif.org](http://www.eif.org)  
[info@eif.org](mailto:info@eif.org)

Lay-out: EIB graphic workshop,  
Sabine Tissot

Photos: Photothèque BEI,  
Getty Images,  
Sue Cunningham,  
Philips, Sade,  
Siemens press photo,  
Masterfile, LVDR.

Imprimé à L, par Buck  
sur papier Arctic Silk  
homologué "Nordic Swan"



QH-AA-02-001-FR-C



## BEI Forum 2002 à Vienne

*Le Forum BEI 2002 se tiendra à Vienne les 7 et 8 novembre et aura pour thème : « Demain l'élargissement: perspectives concrètes ».*

**BEI/EIB  
FORUM**  
2002 VIENNA

**A**u moment où se déroulera le prochain Forum, les débats sur l'élargissement de l'Union européenne auront pris davantage de vigueur encore et le thème figurera en tête des priorités politiques des pays candidats.

Le Forum offrira l'occasion à des personnalités de renom d'exprimer leur point de vue sur les perspectives d'aboutissement des négociations d'adhésion ainsi que sur l'éventualité d'un élargissement de la zone euro. Dans le même temps, le Forum

abordera des sujets présentant un intérêt immédiat pour les clients de la Banque, à savoir les besoins d'investissement dans les infrastructures et les priorités en la matière, l'expérience acquise dans la réalisation de projets d'investissement dans les pays candidats, l'attrait des pays d'Europe centrale et du Sud-Est pour l'investissement étranger direct et les sources du financement de leur rattrapage économique. La nécessité de parvenir à un développement plus équilibré à l'échelle régio-

nale figurera également à l'ordre du jour.

La BEI a invité d'éminents orateurs des États membres et des pays candidats à prendre part aux débats et elle attend quelque 300 intervenants des milieux politiques, industriels et bancaires.

**Paul Loeser**  
Département Information  
et Communication  
(+352) 4379 3139  
[p.loeser@eib.org](mailto:p.loeser@eib.org)